

Résumé

Réunion informelle avec le président de l'Instance permanente sur les questions autochtones

Principes, normes et modalités d'appui aux peuples autochtones

Jeudi 25 août à 9 heures (NYC)

Participants

Dario Mejia Montalvo (Président, UNPFII), Phoolman Chaudhary (membre, UNPFII) Aleksei Tsykarev (membre, UNPFII), Xiaoan Zhang (membre, UNPFII), Rosemary Lane (SPFII) Mirian Masaquiza (SPFII), Birgitte Feiring (Charapa Consult), Albert Barume (Charapa Consult)

Le contexte :

La réunion a été organisée pour permettre aux membres de l'Instance permanente des Nations unies sur les questions autochtones (UNPFII) :

Obtenir des informations sur l'Engagement à soutenir les droits de tenure et de gérance des forêts des peuples autochtones.

Obtenir des informations sur le processus d'évaluation des principes, normes et mécanismes visant à soutenir les droits de tenure et de gestion des forêts des peuples autochtones.

Découvrez les messages clés identifiés lors des ateliers régionaux avec les représentants autochtones.

Fournir un retour d'information sur l'engagement et l'évaluation des principes, des normes et des mécanismes d'évaluation.

Résumé

Darío Mejía Montalvo a ouvert la réunion en soulignant que l'UNPFII, lors de la session 2022, avait discuté du financement des peuples autochtones, y compris de l'engagement d'augmenter le financement pour une action climatique renforcée qui a été lancée lors de la COP 26.

Des études ont montré que moins de 1 % du financement international du climat parvient aux peuples autochtones. L'engagement s'accompagne d'une perspective de financement des peuples autochtones dans des écosystèmes particuliers (forêts), mais le changement climatique touche tous les peuples autochtones. Il est donc nécessaire de discuter du financement des peuples autochtones dans les 7 régions du monde. L'UNPFII invite les donateurs et d'autres acteurs à discuter du financement et des stratégies qui ne

fragmentent pas les peuples autochtones par écosystèmes spécifiques. De même, il est nécessaire de s'assurer que le financement climatique ne génère pas une plus grande dépendance vis-à-vis des intermédiaires. L'UNPFII approfondira également la question du financement au sein du système des Nations unies, notamment par le biais d'une étude réalisée par les membres du Forum.

Birgitte Feiring a présenté brièvement l'Engagement et le processus d'évaluation facilité par Charapa Consult, en soulignant les points suivants :

- L'engagement de 1,7 milliard USD en faveur des populations autochtones et des communautés locales s'accompagne d'un engagement à promouvoir la participation effective et l'inclusion des populations autochtones et des communautés locales dans la prise de décision et dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments financiers.
- Le processus facilité par Charapa Consult est une tentative d'évaluer les normes, les principes et les modalités pour mieux soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la gestion des forêts de manière participative.
- Jusqu'à présent, environ 200 organisations de peuples autochtones ont participé à des événements et des ateliers et ont formulé des recommandations aux donateurs. En outre, plus de 100 organisations ont contribué à la collecte de données sur leurs expériences en matière de financement par le biais d'un questionnaire en ligne.

Des informations sur le processus et des résumés des principales conclusions et recommandations sont disponibles sur www.charapa.dk

Le processus d'évaluation réaffirme la contradiction entre le rôle crucial des peuples autochtones dans la conservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, et la fraction négligeable du financement climatique qui leur parvient. Très peu d'organisations de peuples autochtones reçoivent des fonds directement des donateurs ; la plupart des fonds sont acheminés par des intermédiaires, ce qui augmente les coûts de transaction.

Voici quelques-unes des principales conclusions et recommandations formulées par les peuples autochtones :

- Les peuples autochtones doivent être considérés comme des partenaires et non des bénéficiaires dans le contexte du financement du climat.
- Il est nécessaire d'adopter une approche holistique du financement qui inclue tous les peuples autochtones dans tous les écosystèmes et qui tienne compte de leurs propres priorités et aspirations à un développement autodéterminé.
- La diversité des contextes nationaux doit être prise en compte.
- Le financement doit suivre une approche fondée sur les droits, basée sur l'UNDRIP, y compris l'exigence de consultation, de participation à la prise de décision et de consentement des institutions représentatives des peuples autochtones.
- L'objectif est de garantir un financement prévisible à long terme, aligné sur les priorités et les aspirations des peuples autochtones.
- Il y a une forte préférence pour le financement direct des organisations ou des mécanismes de financement des peuples autochtones.
- Si des intermédiaires sont nécessaires, la prise de décision doit rester entre les mains des peuples autochtones.

- Il est nécessaire de disposer de différents types de subventions pour répondre au renforcement des capacités et au besoin de flexibilité, de simplification et d'harmonisation des exigences.
- Le financement doit s'accompagner d'un renforcement des capacités et d'un encadrement.
- Des considérations et des mesures particulières doivent garantir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées.

Pour renforcer le dialogue, la transparence et la responsabilité dans le contexte de l'engagement, il existe un large consensus parmi les peuples autochtones sur les recommandations suivantes :

- Aligner les engagements financiers sur le soutien global à la promotion et à la protection des droits des peuples autochtones.
- Établir un mécanisme de dialogue et d'engagement permanent des peuples autochtones avec les donateurs de l'entreprise.
- Diffuser des informations sur les contributions et les allocations au titre de l'engagement
- Mettre en place un mécanisme de contrôle pour assurer le suivi des contributions au titre de l'engagement avec la participation directe des peuples autochtones.
- Organiser le renforcement mutuel des capacités des donateurs et des dirigeants autochtones.
- Soutenir une plateforme mondiale d'échange entre les peuples autochtones, y compris les ressources nécessaires pour la consultation et la sensibilisation à différents niveaux (local, national et régional).

Albert Barume a souligné que les recommandations présentées par les peuples autochtones seraient pertinentes et utiles pour des réflexions plus larges sur l'amélioration du financement des peuples autochtones, au-delà du contexte spécifique de l'Engagement.

Mirian Masaquiza a souligné la nécessité pour les donateurs de consulter les organisations de peuples autochtones qui sont représentatives des détenteurs de terres et de territoires, ainsi que la nécessité d'une consultation, d'une participation et d'un consentement permanents, comme le prévoient l'UNDRIP et la convention n° 169 de l'OIT. Il existe un historique du soutien aux peuples autochtones par les ONG et les intermédiaires. Quels outils peuvent être appliqués dans la situation actuelle pour mesurer le soutien des intermédiaires à l'autodétermination des peuples autochtones ?

Dario Mejia Montalvo a souligné que, bien que le processus d'évaluation facilité par Charapa Consult ne fournisse pas de conseils aux donateurs sur l'affectation de leurs fonds, les processus ne peuvent être complètement séparés. Ce qui se passe au niveau mondial affecte également les populations autochtones de certaines régions. Lorsque les donateurs ne font pas de distinction entre les peuples autochtones et les communautés locales, la responsabilité est affaiblie, car il devient encore plus difficile de voir comment les droits inscrits dans l'UNDRIP sont promus par le financement. L'UNDRIP doit être le cadre juridique de tout soutien aux peuples autochtones. En outre, le financement doit être aligné sur les objectifs à long terme, sur la base de l'UNDRIP. Nous devons fixer des objectifs à long terme

sur la manière dont le financement peut minimiser la dépendance vis-à-vis des intermédiaires et renforcer l'autodétermination, l'autonomie administrative et territoriale, etc. Cela nécessitera des objectifs et des indicateurs spécifiques à court, moyen et long terme pour mesurer la manière dont le financement au titre de l'engagement contribue à ces objectifs.

Mirian Masaquiza a souligné la nécessité d'expliquer aux donateurs comment aligner leur financement sur les droits des peuples autochtones, notamment en fournissant des recommandations concrètes pour promouvoir la ratification de la Convention n° 169 de l'OIT et du Traité d'Escazú, en soutenant les mécanismes de financement existants pour les peuples autochtones, tels que le Fonds fiduciaire des peuples autochtones, et en apportant un soutien politique aux peuples autochtones dans les processus et négociations internationaux.

Albert Barume a conclu qu'il est nécessaire d'investir stratégiquement dans les questions relatives aux peuples autochtones et que l'engagement pourrait avoir un impact transformateur s'il établit des partenariats solides entre les donateurs et les peuples autochtones.